

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 avril 2025 à 20h

Réunion à la Mairie.

Convocation en date du 25 mars 2025.

Président de séance	M. Laurent SAUVIN	
Secrétaire de séance	Mme Lucienne SENEILLON	
Membres présents	M. Jean-Michel BELIN M. Gilles CAILLOZ M. Frédéric DUDORET Mme Lucie GUERGEN M. Philippe TRIMAILLE	Mme Françoise KARJAVY M. Bruno MILLOT M. Joël POUSSIERE M. Laurent SAUVIN Mme Lucienne SENEILLON

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2025

- 1) Examen et vote CFU 2024
- 2) Examen et vote Budget Primitif 2025
- 3) Examen et vote Fiscalité Directe Locale 2025
- 4) Devis curage fossé

Rajout à l'ordre du jour :

- 5) Création emploi non permanent – accroissement temporaire d'activité

Informations et questions diverses

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2025

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 25 février 2025

Rajout à l'ordre du jour

Le conseil municipal approuve le rajout de deux sujets :

Création emploi agent technique – accroissement temporaire d'activité

1) Examen et vote CFU 2024.

DCM 07-2025

Monsieur le Maire présente les résultats du compte financier unique (CFU) 2024 (qui remplace le compte de gestion et le compte administratif) :

Section de fonctionnement :

- **Dépenses = 126 661,93 €**
- **Recettes = 193 209,39 € + 114 451,41 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2023**
= 307 660,80 €

Excédent de fonctionnement (RF-DF) : 180 998,87€

Section d'investissement :

- **Dépenses = 74 629,90€ + 35 479,32€** de déficit d'investissement reporté de 2023
= **110 109,22€**
- **Recettes = 136 816,18€**

Déficit d'investissement (RI-DI) : 26 706,96 €

Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2024 :

(Excédent de fonctionnement – Déficit d'investissement)
+ **207 705,83 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** le CFU 2024.

2) Examen et vote Budget Primitif 2025

DCM 08-2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions budgétaires 2025 en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte à l'unanimité** le budget primitif 2025 (budget général) qui présente les prévisions suivantes :

Section de fonctionnement :

- **Dépenses = 323 265,04 €**
- **Recettes = 361 143,87€** dont **180 998,87€** de résultat reporté (Cpte 002).

Section d'investissement :

- **Dépenses = 212 400 €**
- **Recettes = 212 400 €** dont **26 706,96€** de résultat reporté (Cpte 001).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

3) Examen et vote fiscalité directe locale 2025

DCM 09-2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les bases d'imposition prévisionnelles et précise qu'il convient, comme chaque année, de voter les taux de fiscalité directe locale.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité** les taux de la fiscalité directe locale applicables en 2023, à savoir :

- Taxe Foncière Bâti (T.F.B.) : **32,69 %**
- Taxe Foncière Non Bâti (T.F.N.B.) : **21,30 %**
- Taxe habitation (pour résidences secondaires) : **10,80 %**
- Produit fiscal attendu taxes à taux voté : **55 669 €**

Produit fiscal attendu : 56 995€

4) Devis curage fossé

DCM 10-2025

Le Maire explique la nécessité de curer le fossé, rue de Pin, qui, avec les années se remplit de terre, lié au ruissellement des champs.

Deux entreprises ont été sollicitées :

- Velet terrassement : devis de 1688,40€ TTC
- SEGUIN ETF : devis de 902,40€ TTC

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE**:

- **DE RETENIR** l'entreprise SEGUIN ETF ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;
- **DE S'ENGAGER** à prévoir les crédits nécessaires au budget.

Le propriétaire, 3 rue de Pin, profitera de l'intervention de l'entreprise, pour changer le caniveau à l'entrée de sa propriété, qu'il prendra à sa charge.

5) Création emploi non permanent – accroissement temporaire d'activité

DCM 11-2025

Suite au déménagement de la personne en charge du ménage, le Maire a recruté une nouvelle personne.

Pour des raisons administratives, il convient de créer un poste temporaire.

Prochainement, un appel à candidatures sera réalisé sur la plateforme emploi territorial, afin de pérenniser le poste de la personne recrutée.

Informations et questions diverses

Appel à projets environnement

Frédéric DUDORET, 3^e adjoint en charge de l'environnement expose 2 appels à projets reçu en mairie :

- **appel à projet Plan Paysage 2025** ; à l'initiative de la DREAL Bourgogne Franche Comté, un plan paysage a pour objet :

Le plan de paysage est une démarche qui permet de mettre en dialogue différentes thématiques pour développer une vision prospectiviste de l'occupation des territoires. C'est un projet local qui conditionne la qualité du cadre de vie, de la biodiversité, en faisant émerger des paysages respectueux des patrimoines et des ressources, fonctionnels, partagés et résilients.

Frédéric Dudoret indique que cette démarche cible quasi exclusivement les intercommunalités; l'aménagement du territoire se réfléchit en effet de façon plus pertinente à l'échelon intercommunal que communal.

Les délais de réponse sont par ailleurs très courts. Cependant, une telle démarche pourrait être appropriée à l'heure où les discussions dans le cadre du SCOT portent en particulier sur les surfaces artificialisables dont les communes disposeront au regard de la loi Zéro Artificialisation Nette.

L'approche paysagère permettrait probablement de prendre de la hauteur et de réfléchir à l'aune d'un aménagement global du territoire et non à celle du développement de chaque commune prise individuellement.

- **appel à projet atlas de la biodiversité communale, lancé par l'Office Français de la Biodiversité.**

*L'[Atlas de la biodiversité communale \(ABC\)](#) est un **outil clé pour recenser et valoriser la richesse écologique de votre territoire**. En mobilisant les habitants et les acteurs de votre territoire, il leur permet de s'approprier les enjeux de biodiversité afin qu'ils s'impliquent dans des actions concrètes. L'ABC est également un moyen de **prendre des décisions éclairées**, notamment en matière d'aménagement, et de **s'engager dans un projet de territoire prenant en compte le vivant**.*

Frédéric DUDORET propose que cet appel à projet soit examiné par la commission environnement afin de savoir si certaines actions proposées dans le cadre du travail mené par la commune CLIMI en partenariat avec le CPIE de Brussey rentrent dans ce cadre et seraient donc potentiellement co-finançables.

Epandages des boues

Monsieur le Maire a donné la parole à Monsieur PIVARD qui représentait la commune à la réunion annuelle du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Port Douvot, vendredi 14 mars 2025.

Ce qui est important de retenir c'est qu'il y a eu moins d'épandage de boues que prévu pour l'année 2024 en raison des conditions météo. Pour 2025, le planning sera fourni ultérieurement.

Nuisances sonores

Monsieur le maire rappelle que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30,
- Les dimanches et jours fériés de 10 à 12h.

Merci de respecter la tranquillité des voisins

Bois disponible

La commune a abattu quelques arbres (verne) au bord du ruisseau et le met à disposition aux habitants gratuitement. Si quelqu'un est intéressé, merci de se faire connaître en mairie.

Séance levée à 21h30